

OBJET

- Votre retraite se constitue quoi qu'il arrive grâce à une couverture prévoyance
- Avec la Retraite, vous vous constituez une retraite complémentaire tout en bénéficiant de réductions d'impôts immédiates
- Deux modes de gestion au choix : La gestion libre ou pilotée
- Vous choisissez le niveau de sécurisation adapté à votre profil d'investissement : prudent, équilibre, dynamique
- Un **choix étendu de produits** financiers parmi lesquels des fonds à horizon ou des supports labellisés ISR et d'un support PEA-PME

GARANTIES

Vos cotisations sont prises en charge :

- En cas d'arrêt de travail excédant 90 jours continus, remboursement des cotisations pendant toute la durée de l'arrêt jusqu'à 65 ans
- En cas d'invalidité permanente et totale, prise en charge des cotisations jusqu'à vos 65 ans
- En cas de décès votre conjoint recevra la retraite que vous auriez perçue

Option rente couple :

- En cas de décès, votre conjoint percevra une rente à vie à hauteur de 100% ou 60 %
- Si vous et votre conjoint décédez, le ou les bénéficiaires désignés percevront une rente jusqu'à la date anniversaire de vos 80 ans ou son équivalent en capital

Option rente individuelle :

- Si vous décédez avant de percevoir votre retraite, la rente sera versée immédiatement aux bénéficiaires de votre choix pendant 30 ans ou équivalent en capital dans la limite de provision du contrat
- En cas de décès pendant votre retraite, ils percevront une rente jusqu'à la date d'anniversaire de vos 80 ans ou son équivalent en capital

La sortie en capital :

- Permet de percevoir tout ou partie de votre épargne retraite en capital
- Grâce aux nouvelles dispositions réglementaires, vous allez pouvoir effectuer un rachat exceptionnel sur tout ou partie de votre épargne retrait et cela pendant sa phase de constitution